

Association : organisation collective efficace et régulation des relations

Objectifs

Acquérir des outils et méthodes relatifs et spécifiques aux modes d'organisation collective et aux aspects humains en tant que membres d'une société agricole.

Pré-requis

participation de tout les associés

Contenu

Reconnaitre la place et le rôle de chacun dans une organisation collective
évaluer ses pratiques d'équipe en matière d'organisation collective et de régulation des désaccords
analyser les réussites et les difficultés en matière de réunion équipe (organisation et régulation) et nommer les points d'avancement et les points de blocage du groupe dans la rédaction du règlement intérieur
Identifier les outils favorables à des relations de qualité au sein d'un collectif
définir le plan de progrès et les outils à mettre en place pour une organisation collective plus efficace et une meilleure qualité des relations au sein de l'équipe
renforcer la cohésion d'équipe

Méthodes pédagogiques : alternance d'apports théoriques et méthodologiques et de mise en situation des stagiaires. pédagogie active permettant de faire une place importante aux besoins des stagiaires en prenant en compte la situation de chacun

Mode de validation : cette formation sera validée par une attestation de formation remise à la suite du stage

Infos complémentaires

Organisée par ADDEAR Loire

Durée de la formation 1 jour(s)

Date limite d'inscription 10/02/2020

Tarifs

gratuit pour les agriculteurs éligibles
VIVEA

Plus de renseignements

en qualité de formatrice Delphine
GUILHOT
delphine@addear42.fr
ADDEAR Loire
Tel. 04 77 26 45 51
N° d'organisme de formation :
82420117742

Taux de satisfaction : %

repas partagé à midi



Modalités d'accès :

Dates, lieux et intervenants

14 févr 2020

09:30 - 17:00 (7hrs)

Le Treuil

42330 Chamboeuf

Delphine Guilhot, accompagnatrice

Installation/Transmission ADDEAR 42

Co-organisateur(s)

Financier(s)



Bulletin d'inscription

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Courriel _____ Téléphone _____